Désignations par poule

Feminin Regional 2 / Unique — **Poule C** — **243**

Dimanche 28/01/2024 14H30

26335805 29090.1 Fc De Hte Tarentaise 1 - Pays Couleurs Gf 1
Arbitre centre
Stade Jean Claude Rocca
1 - 85 Impasse Du Stade
73210 LA PLAGNE TARENTAISE

U18 Regional 2 / Unique — **Poule D** — **453**

Dimanche 28/01/2024 12H30

26775157 30518.1 Seyssins Fc 21 - Chambery Savoie Foot 21
Stade Jean Beauvallet 1
Av. Louis Armand
38180 SEYSSINS

Dimanche 28/01/2024 15H

26775162 30523.1 Venissieux Fc 21 - F.C. Du Nivolet 21
Stade Auguste Delaune 2
10 Av. Martyrs De La Resistance
69200 VENISSIEUX

U16 Regional 1 / Unique — **Promotion** — **456**

Samedi 27/01/2024 14H30

26776228 30605.2 Roannais Foot 42 21 - Chambery Savoie Foot 21
Stade Henry Malleval Sye
Terrain Annexe 2
51 Rue General Giraud
42300 ROANNE

U16 Regional 2 / Unique — **Poule D** — **461**

Dimanche 28/01/2024 13H

26779410 31007.1 Gfa Rv 21 - Aix Fc 21
Stade Des Marais 1
Route De Geneve
74150 VALLIERES

Arbitre centre	GARDET John	2599861947	102 km		

U15 Regional 1 Niveau B / Unique — **Poule B** — **464**

Samedi 27/01/2024 12H

26780502 31204.1 Cluses Scionzier Fc 1 - Aix Fc 1

Arbitre centre	BOUNAB RAYES MOHAMED Mansour	2548463877	16 km	

U14 Regional 1 Niveau B / Unique — **Poule B** — **449**

Samedi 27/01/2024 12H

26738205 30076.1 Cluses Scionzier Fc 21 - Aix Fc 21
Stade Intercommunal 1
155 Rue Du Stade
74300 CLUSES

Indispo	Arbitre centre	MENDES DE ALMEIDA Mickael	2547720103	62 km	

Chpt District Futsal Seniors / Unique — **Unique** — **41**

Mardi 30/01/2024 21H

27422123 57313.2 Us Chartreuse Guiers 1 - Non affecté
Arbitre centre
Observateur principal

Coupe Laurafoot / Unique — **Poule Unique** — **213**

Samedi 27/01/2024 18H

27735675 33281.1 (S REG1) Seyssinet Ac 1 - Chambery Savoie Foot 2 (S REG2)
Stade Joseph Guetat 1
Avenue Pierre De Coubertin
38170 SEYSSINET PARISET

Arbitre assistant 1	PARTAMIAN Remi	2588630027	98 km	
Arbitre assistant 2	BELHADDAD Bilel	2543685623	135 km	

Dimanche 28/01/2024 14H30

Coupe Laurafoot / Unique	**Poule Unique**	**213**

Dimanche 28/01/2024 14H30

27735662 33268.1 (S REG3) Es Tarentaise 1 - F.C. St Cyr Au Mont 1 (S REG1)

Parc Des Sports
Centre Sportif Du Sauvay
274-336 Av. Joseph Fontanet
73200 ALBERTVILLE

Arbitre assistant 1	MZAITI Younes	2544138874	137 km
Arbitre assistant 2	HAMMAMI Mohamed	2547955499	169 km

Dimanche 28/01/2024 15H

27735674 33280.1 (S REG3) Murette Us 1 - Aix Fc 1 (S REG1)

Stade Louis Jallud1
Route De La Zille
38140 LA MURETTE

Arbitre assistant 1	EVANGELIAS Achilleas	9604259166	30 km
Arbitre assistant 2	DUBOIS Antoine	2543193552	158 km

Coupe Futsal/Seniors District / Unique	**Poule A**	**43**

Mercredi 24/01/2024 18H

27804275 57607.1 (CHPT FUT) Cbf74 1 - Us Chartreuse Guiers 1 (CHPT FUT)

Arbitre centre
Arbitre assistant 1
Observateur principal

Club : 8606 CLUB DISTRICT SAVOIE

Dossier : 21593496 du 24/01/2024

Personne : DISC - DISCIPLINE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	351	Amende : absence non motivée suite convoc par per	22/01/2024	22/01/2024		35,00€

Club : 582556 GROUPEMENT JEUNES DE L'AVANT-PAYS SAVOYARD

Dossier : 21593486 du 24/01/2024 Minimes U15 D1/1 Poule B 26735566 26/11/2023

Personne : DISC - DISCIPLINE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	81	Amende : Brassard délégué absent	22/01/2024	22/01/2024		6,00€

Club : 552674 ENT. S. DE TARENTAISE

Dossier : 21593223 du 23/01/2024 Minimes U15 D1/1 Poule B 26735566 26/11/2023

Personne : DISC - DISCIPLINE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	42	Amende : Match Arrete	22/01/2024	22/01/2024		175,00€

Dossier : 21593228 du 23/01/2024 Minimes U15 D1/1 Poule B 26735566 26/11/2023

Personne : DISC - DISCIPLINE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	85	Frais dossier pour dossier soumis instruction	26/11/2023	26/11/2023		60,00€

Total Général : 276,00€

FÉDÉRATION FRANÇAISE
DE FOOTBALL

Le Président

Madame la Présidente, Messieurs les Présidents de Ligue
Mesdames les Présidentes, Messieurs les Présidents de District

Paris, le 20 décembre 2023

Chère Présidente, Cher Président,

Plusieurs d'entre vous m'ont interrogé à nouveau sur certains points relatifs aux conditions d'application des dispositions de l'article 1 de nos statuts, dont l'application stricte est de notre responsabilité collective, et notamment de l'interdiction, à l'occasion de compétitions ou de manifestations organisées sur le territoire de la Fédération ou en lien avec celles-ci, de tout port de signe ou tenue manifestant ostensiblement une appartenance politique, philosophique, religieuse ou syndicale.

La conformité au droit de cette disposition de nos statuts a été rappelée par la plus haute juridiction administrative française, le Conseil d'Etat, dans sa décision du 29 juin 2023.

Il importe donc d'écarter tout débat relatif à la légalité de cette disposition ou à la question de sa conformité à tout autre réglementation, notamment sportive.

La Fédération Française de Football et ses organes déconcentrés, en tant qu'organes chargés d'une mission de service public, doivent veiller au respect de la neutralité sur les lieux de pratique.

J'ai déjà eu l'occasion le 15 septembre 2023 de vous informer de la nécessaire application de l'interdiction susvisée, avec à l'appui une synthèse de la portée de l'article 1 des Statuts, ainsi qu'un protocole de vérification du respect de cet article lors des rencontres par les arbitres et/ou délégués.

S'appuyant sur la jurisprudence du Conseil d'Etat, les signes ou tenues interdites sont ceux qui peuvent manifester ostensiblement, par leur nature même, une appartenance religieuse, ou peuvent le manifester indirectement et manifestement en raison du comportement de la personne concernée. C'est ainsi que le Conseil d'Etat a confirmé la sanction prise à l'égard d'une élève qui avait systématiquement refusé de retirer un bandana et donné à ce dernier le caractère d'un signe ostensible de son appartenance religieuse.

Une phase de dialogue préalable, comme indiqué dans le protocole, est donc indispensable et doit ainsi éclairer votre décision en cas de doute.

Certains d'entre vous m'ont signalé le port de casques ou d'équipements et vêtements à des fins supposées de détournement du principe de neutralité, sous prétexte médical. Ils ne peuvent être autorisés que pour une raison médicale avérée. Je vous demande donc d'en saisir la Commission Médicale de la FFF, même en cas de présentation d'un certificat médical, qui examinera la demande sur la base d'éléments médicaux et attestés démontrant leur nécessité et autorisera, le cas échéant, leur port. En l'attente de cet avis de la Commission fédérale la personne formulant la demande, assortie d'un certificat médical, ne saurait être autorisée à jouer et ce avec ou sans l'équipement revendiqué pour ne l'exposer à aucun risque.

Ces équipements, s'ils sont autorisés par la commission médicale fédérale, ne sauraient être portés avec des signes ostensibles visibles d'appartenance, tels qu'interdits par nos statuts.

Le refus d'ôter ou de cacher la tenue ou le signe ostensibles doit conduire à une application stricte de la règle : non-participation à la rencontre de la personn.e concernée, et en cas de refus de se retirer,le match ne peut se jouer. Les sanctions règlementaires et disciplinaires doivent alors être engagées.

Je vous remercie pour votre engagement à faire respecter cette disposition statutaire en relayant les consignes et directives fédérales à vos arbitres, délégués et clubs.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Chère Présidente, Cher Président, l'expression de mes salutations les plus respectueuses.

Philippe DIALLO

Président de la FFF

CURRICULUM VITAE

TYPE DE MEDAILLE : OR ☐ VERMEIL ☐ ARGENT ☐

A attribuer à :

Nom : .....Prénom : .....

Numéro de licence :..... CLUB : .....

District : .....

Date **ET** lieu de naissance : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

DIRIGEANT ☐ JOUEUR ☐ ARBITRE ☐

(*) Services accomplis comme joueur (indiquer le club) :

.....
.....
.....
.....
.....

(*) Services accomplis comme dirigeant (indiquer les postes occupés et les dates) :

.....
.....
.....
.....
.....

(*) Services accomplis comme arbitre :

.....
.....
.....
.....
.....

(*) Récompenses déjà obtenues :

.....
.....
.....
.....

Avis du District *Décision de la Ligue*

(*) A remplir impérativement

LIGUE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES DE FOOTBALL
Siège social : 350b, avenue Jean Jaurès - 69007 Lyon
Etablissement : ZI Bois Joli II – 13, rue Bois Joli - 63800 Cournon d'Auvergne
Tél. : 04.72.15.30.30 / E-mail : ligue@laurafoot.fff.fr
N° SIRET : 779 825 702 0052